

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**Séance du 30/10/2023

OBJET : Remboursement d'un montant de 46.95€ à Madame Liliane BLAISE, correspondant à l'achat de gants pour les enfants des écoles pour la journée environnement

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre d'exprimés : 26

Date convocation 24/10/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le trente octobre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Procurations :

Céline BABUS à Emmanuelle SCHARFF

Didier RICHERD à Daniel POMERET

Excusés

Linda BEGGUI

Alexis VERMOREL

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Madame Lilian BLAISE se déporte des débats et de la décision de ce point

Daniel POMERET expose que Madame Liliane BLAISE a avancé les frais pour l'achat de gants à destination des enfants des écoles pour la journée environnement d'un montant de 46.95€, il convient de la rembourser pour l'avance des frais sur justificatif.

Liliane BLAISE s'est déporté de la présentation, du débat et du vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

moins Madame Liliane BLAISE qui ne prend pas part au vote

1°) **ACCEPTÉ** le remboursement d'un montant de 46.95€ à Madame Liliane BLAISE, correspondant à l'achat de gants pour les enfants des écoles pour la journée environnement

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire
Daniel POMERET



Le secrétaire

